LA TERRE EST NOTRE MÉTIER
LES LETTRES FILIÈRES FNAB

FNAB
Fédération Nationale d'Agriculture BIOLOGIQUE

Légumes ▸ Novembre 2016 N°8

Pratiques à la ferme

Corentin et Nadou Masson ©FNAB

La ferme des MASSON, des céréaliers se tournant vers les légumes bio

Le nombre de producteurs bio et les surfaces sont en constante augmentation, notamment sur la filière des légumes bio. Installation, transmission, conversion : toutes les voies existent, amenant une diversité de pratiques au sein de la filière. Que se passe-t-il pour un céréalier qui se lance sur les légumes bio ?

Pouvez-vous nous raconter l'histoire de votre ferme …

Nadou MASSON (NM): Nous nous sommes installés en 1984. Nous avons débuté avec nos beaux parents sur le GAEC familial de 137 hectares dans l'Oise (Picardie-Hauts de France). La ferme était une exploitation conventionnelle classique de la région avec une production de céréales (blé, maïs), de betterave sucrière et de colza. Quand Jean-Yves est arrivé sur la ferme, il s'est intéressé aux cultures plus spécialisées comme le blé meunier ou la multiplication de semences pour se diversifier et étaler les rotations. Préparatrice en pharmacie de métier, je suis arrivée sur la ferme en 1993 au départ en retraite de mon beau père. Aujourd'hui notre fils, Corentin, vient de nous rejoindre comme salarié. Nous embauchons aussi des salariés saisonniers pour le désherbage des légumes. Notre objectif serait de pérenniser d'autres emplois.

Et votre conversion, comment s'est-elle déroulée ?

NM : Nous nous sommes convertis en 99. Lors de mon stage à l'installation, j'ai rencontré une personne qui faisait du bio près de chez nous : cela semblait donc possible dans notre région. Cela a réveillé en moi l'idée que l'on pouvait travailler autrement. Il nous a fallu 6 ans pour mûrir cette réflexion. On a d'abord converti un quart de la ferme sur 5 ans grâce au suivi de l'ABP sur des rotations de grandes cultures bio. Mais, ce qui a freiné la suite de notre conversion, c'est peut être que tout fonctionnait bien sur la betterave sucrière conventionnelle: une filière organisée et des rendements très satisfaisants. Or cette filière n'existait pas en bio. Il y avait aussi la peur de ne pas réussir, car on avait trouvé très peu d'infos sur la culture bio, même lors de nos formations agricoles.

Pourquoi avez-vous introduit des légumes bio dans votre rotation ?

Comme nous souhaitions continuer à convertir nos terres en bio, il fallait trouver une culture bio qui remplace la betterave sucrière et qui soit aussi à haute

Le ferme en bref :

Terres limono argileuses dans l'Oise

3 ETP + salariés saisonniers

Surface de 260 ha dont 108 en bio en 2016 :

- 13ha de pommes de terre bios Agria, Allians (env 25T/ha)
- 6ha de carottes bios Norway (40T/ha attendues)
- 3.35ha de betteraves rouges bios
- 85.65ha de céréales bio

* Commercialisation : Biocer pour les céréales, Norabio pour les légumes

valeur ajoutée. Les légumes bio intéressaient notre fils. Cela a débuté par la chicorée car un transformateur belge en recherchait. Puis on s'est lancé dans la carotte bio (2012), la pomme de terre (2015) et récemment la betterave rouge (2016) toujours avec un suivi ABP. Aujourd'hui, nous avons arrêté la chicorée, peu compatible avec la carotte.

Récolte de la carotte©FNAB

Qu'est ce que ces cultures ont changé pour vous sur le terrain ?

NM : l'arrivée du légume dans une rotation de céréales amène de nombreux changements ! Le légume de plein champ est une production pointue qui demande beaucoup d'attention. Il faut passer souvent, être méticuleux et cela demande aussi d'investir dans un matériel spécialisé. C'est surtout plus de technicité, plus de désherbage aussi, notamment manuel. Du coup, cela nous a amené à embaucher de la main d'œuvre. Ce facteur est à prendre en considération…parce que les céréaliers ont perdu l'habitude de gérer de la main d'œuvre ! Dans notre région, ces cultures nous ont aussi poussé à installer l'irrigation afin d'obtenir une qualité satisfaisante.

Pouvez-vous nous en dire plus sur la commercialisation ?

NM : Notre coopérative ne prenait pas nos céréales bios. On a donc aidé à la création de la coopérative bio, Abio, qui a fusionné avec Biocer. Pour les légumes, on s'est tourné vers Norabio.

Pouvez-vous nous en dire plus sur vos légumes bios ?

NM : Nous raisonnons nos rotations de légumes avec nos céréales bios selon une fréquence de retour tous les 7 ans. Si jamais la présence de chardons est trop importante dans la parcelle, une luzerne sera préférée.

Corentin MASSON (CM) : en pomme de terre, le démarrage de la saison a été difficile car il y avait toujours de l'eau qui stagnait entre les buttes, malgré un écartement à 0,90m pour permettre plus d'aération. Le mildiou est arrivé par les feuilles. La variété Agria a moins résisté qu'Allians. Le potentiel de rendement a été limité par les pluies de mai-juin. Puis, les belles températures sont arrivées en juillet. Les plantes ont calé malgré l'irrigation (100mm) : on n'a pas atteint le potentiel de rendement. Il manque de la quantité mais la qualité est au rendez vous. Je suis passé près de dix fois cette saison pour les traitements de cuivre. Une année comme celle-ci, les 4 kg ne seraient pas suffisant. Le rendement moyen va être de 25T/ha au lieu des 40T/ha avec l'irrigation.

NM : Pour les carottes, les résultats sont corrects (40 tonnes/ha), grâce à l'installation de l'irrigation. Le calibre est bon. Le semi s'est fait le 25 mai sur des buttes hautes de 20cm. Nous avons privilégié la variété bio Norway. Il pleuvait beaucoup en mai, ce qui a provoqué la fonte de certains semis et des vides dans les rangs. Cela explique l'apparition de gros calibres. La mouche n'a pas été problématique car nous avons retardé le semi pour l'éviter et la production est peu présente dans la région. Nous avons aussi observé de nombreuses coccinelles dans les cultures qui se sont occupées des pucerons. Une difficulté au niveau du désherbage thermique : pas évident de passer des outils quand la parcelle regorge d'eau! Mais on a été étonné du résultat. Le brûlage a l'air d'être plus efficace quand il fait frais. Peut être parce que les stomates des plantes sont ouverts ? Les betteraves ne sont pas encore récoltées mais cela s'annonce bien.

Comment voyez-vous l'avenir ?

La ferme ayant développé ses surfaces, la bio s'est aussi développée. Aujourd'hui sur 260 hectares, 108 sont en bio. En 2015, la ferme a été séparée en deux entités juridiques

L'accompagnement de l'ABP

La ferme bénéficie d'un accompagnement par un technicien de l'ABP. Il s'agit d'un suivi technique des semis jusqu'au suivi des frigos. Il apporte son conseil sur les choix variétaux, réalise des caractérisations de cultures pour les estimations de récolte et évalue la quantité et la qualité des lots.

▸ **Pour en savoir plus :** visitez le site de l'ABP et consultez l'événement « opérateur » du 30 novembre dans l'agenda.

Les carottes à la récolte©FNAB

distinctes : une structure conventionnelle et une EARL 100% bio. Nous cherchons à nous perfectionner et diversifier les légumes bios de plein champ. Chaque année, des terres de l'exploitation conventionnelle sont converties et cédées à la ferme bio et nous allons continuer. A terme, nous cherchons le 100% bio. En tout cas c'est ce que j'aimerais transmettre à mon fils !

Au-delà des céréaliers qui se diversifient, certains légumiers conventionnels de Picardie s'intéressent aux légumes bios. D'ici les prochaines années, il y aura des conversions dans ce sens. Et cela soulèvera les problématiques liées à la mixité du bio et non bio aujourd'hui autorisée sous certaines conditions dans le règlement. Le réseau FNAB souhaite qu'à terme cette mixité soit transitoire (par ex sur 10 ans max). A voir comment le concrétiser.

Filières et marchés

Les chiffres de la filière bio

La commission filières et marchés de l'Agence Bio s'est réunie le 26 septembre dernier. Que retenir, en quelques mots ?

2015 est une année historique pour le marché bio, avec une hausse de 700 millions d'euros du chiffre d'affaires. Face à une agriculture conventionnelle en perte de vitesse, la bio gagne toujours plus de parts de marchés (croissance du taux de pénétration). A l'exception des fruits et légumes, les prix militent à la stabilité ou à la baisse, c'est donc à l'augmentation des volumes vendus que l'on doit cette belle année. Trois familles de produits ont tiré les ventes bios : les fruits et légumes (effet prix en progression et effet volume), le vin et l'épicerie. Les œufs et le lait restent les produits bios les plus achetés dans leurs filières : les œufs bios représentent 20% des ventes totales d'œufs (en valeur). Selon Interfel, en 2015, le marché des fruits et légumes frais bio est en croissance (+4%/2014 en volume, +8%/2014 en valeur).

En 2016, selon l'Agence Bio, les ventes de produits bios ont progressé de 20% par rapport au 1er semestre 2015, avec une croissance de 25% (en valeur) pour les magasins spécialisés et de 18% pour la grande distribution. Selon les prévisions, le marché bio devrait atteindre les 6,9 milliards d'euros en fin d'année.

Pour les fruits et légumes bios, le marché continue sa croissance.

A retenir :

- Au cours du premier semestre 2016, les achats des 15 fruits et légumes bio les plus consommés (hors agrumes) ont beaucoup augmenté par rapport au premier semestre 2015. On note +16% en volume et +19% en valeur sur la plupart des circuits : hypermarchés, supermarchés, hard discount, magasins spécialisés (+6% en volume et +5% en valeur), marchés, foires et vente directe et magasins de proximité. Ce panel de produits est suivi par Kantar Worldpanel, il comprend carotte, chou-fleur, concombre, courgette, melon, oignon, poireau, salade, tomate, kiwi, nectarine, pêche, poire, pomme et banane bios.
- Le prix moyen de ce panel a augmenté de 3 % par rapport au premier semestre 2015. La hausse concerne la plupart des produits
- le nombre d'acheteurs est en augmentation depuis mai 2015
- la demande reste globalement supérieure à l'offre

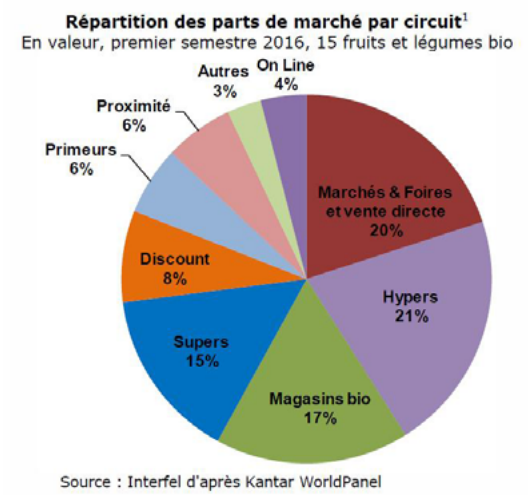

Démarrage de la campagne de commercialisation pomme de terre bio 2016/2017

Chaque année, la FNAB édite des notes de conjoncture afin d'apporter une information adaptée aux besoins des agriculteurs, de leurs organisations économiques et mieux se situer sur les marchés biologiques.

La note de conjoncture "pomme de terre bio de consommation" est éditée une fois par an, en automne, au démarrage de la campagne de commercialisation. Elle dresse le bilan de la campagne de production de l'année, apporte un éclairage sur les qualités et calibres ainsi que sur la constitution des prix à différents stades de la filière.

Après une campagne difficile dans la moitié nord de la France et une forte pression mildiou, l'offre en pommes de terre de consommation bio pour 2016/17 sera probablement réduite en termes de volumes et les calibres plus petits pour les opérateurs septentrionaux. La qualité de l'offre existante est variable mais avec néanmoins la présence de qualités satisfaisantes.

- **Pour plus de détail, n'hésitez pas à** consulter la dernière note de conjoncture FNAB

Sacs de pommes de terres bio
©FNAB

Dynamiques territoriales

Première journée technique maraichage bio d'Occitanie

La première journée technique maraichage bio d'Occitanie a eu lieu au lycée agricole de Théza (66) le 10 novembre. Cette journée gratuite, destinée à tous les maraîchers, a permis de faire le point sur les résultats d'essais et de références techniques acquises sur la période 2014-2016 en région Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

Ont été mis à l'honneur les essais fertilisation et désherbage (laitue, poireau, carotte et tomate) ainsi que des références sur la conduite du radis et des patates douces. Un point sur l'évolution du marché des légumes bio a été complété par la visite de la station expérimentale Biophyto du Civam Bio 66 et d'une station d'expédition.

- **Plus d'information** sur le site de Sud et Bio

Les suites du salon La Terre est Notre Métier 2016

Pour sa 14e édition, le Salon professionnel du réseau FNAB, La Terre est Notre Métier, s'est déroulé les 28 et 29 septembre près de Rennes, à Retiers en Bretagne. Plus de 6000 visiteurs se sont déplacés pour suivre les conférences, visiter les 4 hectares de démonstration et découvrir la centaine d'exposants présents sur le site. Le public était composé de productrices et producteurs de l'inter-région. Près de 70 salariés du réseau FNAB était aussi présents !

© FRAB Bretagne

Retrouvez :

- **Les** informations du salon
- **Toutes les** photos du salon
- **Les vidéos des conférences seront prochainement disponibles sur la chaine youtube de la FNAB : n'hésitez plus,** abonnez-vous **!**

Réglementation

Les semences des espèces potagères

En agriculture biologique, les semences, dont celles des espèces potagères, sont gérées avec la base de données *semencesbiologiques.org*. Retours sur les évolutions de leurs statuts.

Quatre statuts différents existent pour les semences, au regard du nombre de variétés disponibles en AB :

- **Les espèces en « autorisation générale » :** En raison de leur très faible disponibilité, les semences non traitées listées sur le site semences-biologiques.org peuvent être utilisées sans demande de dérogation.
- **Les espèces en « simple dérogation » :** Certaines espèces ou types variétaux ont une disponibilité insuffisante. Dans ce cas l'agriculteur vérifie la disponibilité de la variété sur la base de données, et, fait la demande de dérogation via le site semences-biologiques.org.
- **Les espèces ou types variétaux en « écran d'alerte » :** elles sont disponibles en quantités notables, et passeront ultérieurement en "Hors dérogation". Un écran d'alerte rouge avertit l'agriculteur au moment de la vérification de la disponibilité de la variété sur la BDD.
- **Les espèces en « hors dérogation » :** Certaines espèces ou types variétaux sont considérés suffisamment disponibles. Dans ce cas, ils sont placés en liste « hors dérogation » ou HD. Les dérogations sont impossibles, sauf cas particuliers, qui seront examinés par un groupe d'experts.

Une fois par an, un comité d'experts (où siègent des membres de la FNAB et des salariés experts du réseau) est rassemblé pour réévaluer le statut de ces différentes semences.

Cet avis est ensuite transmis au CNAB, Comité National de l'Agriculture biologique de l'INAO qui valide ou non le passage de certaines espèces dans un statut plus contraignant.

Les principales espèces de légumes en discussion à ce jour sont :

- **La tomate :** proposition de présenter la classification des tomates dans la base de données selon la classification DIRECCTE / tomate rouge ronde Paola : passage sur le statut écran d'alerte (1er oct 2016)
- **Le fenouil :** passage en hors dérogation (1er nov 2016)
- **L'aubergine demi longue noire :** hors dérogation
- **Courges :** faciliter la classification pour que ce soit plus compréhensible / passage en écran d'alerte dès le 1er novembre 2016 de l'ensemble des courges sauf la catégorie des interspécifiques et des courges décoratives et passage en hors dérogation pour les sous types variétaux « courge musquée », « courge butternut », « courge potimarron » (hors interspécifiques) dès le 1er janvier 2018.
- **Courgette :** passage en hors dérogation au 1er novembre 2017, sous réserve d'essai.
- **Carotte :** statuts quo en attendant résultats d'essais avant passage HD

Ces informations ont suscité de vives réactions de la part des acteurs du Sud de la France, notamment sur le passage HD de la courgette. Dans un contexte où FranceAgriMer a refusé le financement d'essais variétaux de 4 stations ITAB (dont le GRAB Auvergne et la station du CIVAM bio 66). Les producteurs du Sud de la France craignent des manques de disponibilités de courgettes résistantes au virus pour le milieu de saison s'il y a un passage en HD, d'après Patrick Marcotte.

Panier de légumes
©Les Îles en Aout

Grille de sanction modifiée pour l'utilisation de semences conventionnelles

La grille de sanction a été modifiée pour l'utilisation de semences conventionnelles avec statut hors dérogation. Si la dérogation n'a pas été demandée, justifiée et acceptée, la sanction est dorénavant le déclassement du lot, contre un simple avertissement précédemment. En cas de récidive, le déclassement portera sur l'ensemble des productions de l'espèce concernée.

- **Plus d'info : Clara Gasser, FNAB : cgasser@fnab.org**

Les Préparations Naturelles Peu Préoccupantes (PNPP)

Qu'elles soient substances de base (utiles à la protection des cultures) ou à usage biostimulant, ces préparations représentent bien souvent des alternatives naturelles efficaces aux pesticides. Leur usage en bio semble donc primordial, qu'en est-il ? Retour sur l'évolution de la réglementation des PNPP dans l'Union Européenne.

Définition règlementaire

- Il n'existe pas de «PNPP» au sens de la Communauté Européenne, mais la Loi d'Avenir Agricole décrit deux types de PNPP, au sens Français :
- **Les Substances de Base** dont l'activité principale n'est pas phytopharmaceutique mais utile à la protection des cultures au titre de l'article 23 du règlement CE n°1107/2009 (complété par l'article 28),
- **Les Biostimulants** dont l'activité n'est pas phytopharmaceutique au titre de l'article 50 de la loi d'Avenir Agricole.

« Une préparation naturelle peu préoccupante est composée exclusivement soit de substances de base, au sens de l'article 23 du règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil, du 21 octobre 2009, concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/ CEE du Conseil, soit de substances naturelles à usage biostimulant. Elle est obtenue par un procédé accessible à tout utilisateur final. Les substances naturelles à usage biostimulant sont autorisées selon une procédure fixée par voie réglementaire. »

Prêle ©Naturalpha

Des avancées sur l'autorisation des substances de base en AB

Il s'agit de matières ayant déjà un usage reconnu en tant que denrée alimentaire ou pharmaceutique et jugées inoffensives pour l'être humain et l'environnement. Elles doivent d'abord être autorisées dans la règlementation générale puis dans la réglementation biologique européenne. Leur validation suit une procédure théoriquement simplifiée par rapport aux autres pesticides et, surtout, elles ne sont pas soumises à autorisation de mise sur le marché, ni brevetables : pas besoin, donc, d'une autorisation nationale pour les fabriquer, ou les utiliser. Elles peuvent être mises en vente, sans allégation phytothérapeutique.

Approbation des substances de bases dans la réglementation générale

Depuis 2009, la réglementation générale sur les produits phytopharmaceutiques reconnait les substances de base comme des aides à la protection des cultures. Pour être utilisables, elles doivent être approuvées à l'issue d'une procédure (souvent longue et fastidieuse)* . A l'heure actuelle, 11 substances de bases ont été approuvées, dont 8 grâce à des dossiers d'approbation déposés par l'ITAB. Les deux dernières approbations en date concernent le petit-lait (lactosérum) et le Phosphate de Di Ammonium (PDA). Le travail d'approbation se poursuit en 2016 puisque de nouvelles substances devraient être examinées en juillet.

* Voir rubrique « Règlementation »: lettre filière viti N°5 de juillet 2015/lettre filière arbo N°3 juillet 2015/ lettre filière GC N°5 juillet 2015

Simplification des procédures d'autorisation de certaines substances de base en AB

Jusqu'alors, une fois approuvées dans la réglementation générale, les substances de bases devaient être soumises à une procédure d'autorisation supplémentaire avant d'être utilisables en AB. Les demandes d'inscription à l'annexe II (relative aux pesticides) du règlement bio étaient étudiées au cas par cas par la DG Agri de la Commission Européenne.

Depuis le 7 mai 2016, cette procédure a été simplifiée : les substances « d'origine végétale ou animale » à destination alimentaire, approuvées dans la réglementation générale sont automatiquement couvertes par l'annexe II et donc automatiquement autorisées en bio.

Entre 12 et 18 mois

Montage du dossier
ITAB ou autres demandeurs

Evaluation par l'Europe
DGSanco, puis EFSA et états membres, avis final par EFSA

Approbation par la Commission Européenne
CPCASA et Règlement d'exécution (EU)

Utilisation par l'agriculteur conventionnel autorisée pour toute l'Europe

Conformité au règlement (EU)
▸ Utilisation par l'agriculteur biologique

Utilisation à la ferme autorisée pour toute l'Europe en AB

Reste cependant le cas des substances de base d'origine minérale, comme de Phosphate Di Ammonium, qui continuent quant à elles d'être soumises à l'ancien régime d'approbation, plus long.

Substances de base autorisées en bio avant la reconnaissance automatique	Substances de base automatiquement autorisées en bio (d'origine végétale ou animale)	Demande d'autorisation en bio en cours (substances d'origine minérale)
Hydroxyde de calcium Lécithine	Prêle (Equisetum arvense) Chitosan Saccharose Vinaigre Saule (salix cortex) Fructose Lactosérum (petit-lait)	Phosphate de Di Ammonium (PDA) : demande déposée par la France (CNAB) Bicarbonate de sodium : demande déposée par le Danemark

Ci-contre :
Tableau récapitulatif des autorisations d'utilisation des substances de base en AB

Les biostimulants utilisables en AB

En application de la loi d'avenir agricole, le ministère a publié le 30 avril 2016 un arrêté et un décret autorisant la fabrication, la commercialisation et l'usage d'une centaine de substances naturelles à usage de biostimulant, dont le « purin d'ortie ».

L'arrêté publié conjointement au décret fixe une première liste de plus d'une centaine de substances naturelles à usage biostimulant autorisées, dont l'ortie utilisée en mélange avec de l'eau pour faire ce que l'on appelle communément le « purin d'ortie ». « Les produits qui contiennent uniquement une ou plusieurs substances autorisées par l'arrêté, mélangées avec de l'eau, et donc accessibles à tout utilisateur, peuvent désormais être mis sur le marché sans autre formalité. L'autorisation de ces substances est ainsi simplifiée, plus rapide et chacun peut donc fabriquer et commercialiser ses propres produits pour stimuler la croissance des plantes », commente le ministère. Cette première liste sera « complétée par d'autres substances, après une évaluation de l'Anses garantissant qu'elles ne présentent pas d'effet nocif sur la santé humaine, sur la santé animale et sur l'environnement », précise le ministère.

▸ **Retrouvez l'arrêté et la liste**

Jean-François Lyphout prépare un purin de plantes (Sud Ouest) © Reault

Les biostimulants ne sont pas considérés, en France, comme des engrais et amendements, et ne sont donc pas soumis aux limitations de l'annexe I du règlement bio européen. Ils ne sont pas non plus assimilés aux produits phytopharmaceutiques (annexe 2 du règlement bio). Selon la position officielle du CNAB de l'INAO du 5 juillet 2016, rien ne s'oppose donc à l'application de la liste des biostimulants prévues à l'arrêté du 27 avril 2016 en production biologique.

Pour en savoir +

- **Patrice Marchand, expert à l'ITAB 01.40.04.50.75, patrice.marchand@itab.asso.fr**
- **L'actualité sur les substances de base et les PNPP : cliquez ici**
- **Les présentations des journées ITAB du 26&27 Avril 2016 sur les PNPP : cliquez ici**

Publications

Auxiliaire, le trimestriel technique du réseau des bio de la Nouvelle Aquitaine

A travers ces " Auxiliaires " techniques d'environ 20 pages, le réseau des bio en Nouvelle Aquitaine souhaite transférer et faire reconnaitre les différentes expériences et résultats de leurs régions, mais aussi des autres régions européennes.

- **Plus d'info sur l'Auxiliaire Bio**

Le Taupin du maraicher en version grand ouest

Fruit d'une collaboration entre les différents Groupements d'Agriculteurs Bio de l'Ouest, ce cahier vient concrétiser les échanges et les outils techniques développés par la commission Légumes Grand-Ouest FNAB depuis maintenant (déjà !) 6 ans. Inspiré du cahier technique réalisé par la CAB Pays de la Loire depuis 2012, le nouveau « Taupin du maraîcher » est un outil de mutualisation des ressources techniques des régions de l'ouest, au service de la diversité des maraîchers adhérents au réseau FNAB. Ce cahier technique paraîtra 3 fois par an.

- **Plus d'info auprès de votre GAB local du Grand Ouest : Pays de Loire, Bretagne, Normandie et Centre**

Un guide « Gérer les adventices en maraîchage biologique diversifié » de la commission légume Grand ouest

Depuis 2011, la commission Légumes Grand-Ouest FNAB recense des outils de gestion des adventices auto-construits dans les fermes maraîchères adhérents du réseau FNAB. De ce travail est née une réflexion plus globale sur la diversité des stratégies de gestion des adventices utilisées sur les fermes en maraîchage diversifié. De nombreuses ressources techniques sont disponibles par outil ou culture, mais peu d'approches globales existent à l'échelle du système d'exploitation, permettant aux porteurs de projet en maraîchage de réfléchir à l'ensemble de leur stratégie de désherbage (itinéraires culturaux, choix techniques, investissements matériels, temps de travaux,…).

Le guide « Gérer les adventices en maraîchage biologique diversifié » reprend l'ensemble des réflexions :

- Constats d'erreurs fréquemment rencontrées sur les fermes maraîchères
- Témoignages et stratégies de producteurs aguerris
- Méthodologie globale pour penser sa stratégie de lutte contre les adventices
- Fiches pratiques : outils existants, outils auto-construits, itinéraires techniques pour quelques cultures phares, fiches adventices…

- **Plus d'information : FRAB Bretagne - 02 99 77 32 34 ou www.agrobio-bretagne.org**

Les savoirs-faire paysans en commercialisation

Ce recueil de techniques et de savoir-faire en productions végétales collectés par la Coordination AgroBiologique des Pays de la Loire (CAB) a comme objectif de diffuser auprès de l'ensemble des producteurs pratiquant des agricultures biologiques et non bio, des façons d'appréhender sa stratégie commerciale, des techniques et des outils plus ou moins répandus chez des maraîchers bio de la région des Pays de la Loire. Toutes ces expériences présentées sont issues avant tout de choix humains, environnementaux et sociaux, en corrélation avec l'expérience de chacun.

- Retrouvez les publications de la CAB Pays de Loire

A venir : le tome 3 du Guide « Produire des légumes biologiques » de l'ITAB

Le guide composé de 3 tomes s'adresse aux producteurs de légumes, qu'ils soient déjà en agriculture biologique ou qu'ils envisagent de s'y convertir, aux candidats à l'installation, mais également aux conseillers agricoles, techniciens, enseignants et étudiants. Il tente, autant que possible, de refléter la diversité du métier et d'intéresser tant le maraîcher diversifié que le légumier spécialisé.

Tome 1 : principes généraux. Tome 2 : 30 fiches par légume. Tome 3 : Maîtrise de l'enherbement (en partenariat avec l'ADABio) En cours de réalisation.

- Contacter l'ITAB, ou voir le bon de commande

Le guide des produits de protection des cultures utilisables en AB en France

Ce document fait l'état des lieux de tous les produits de protection des cultures utilisables en AB en France. L'objectif est de référencer, sous forme de tableau, l'ensemble des spécialités commerciales et des substances de base autorisées en AB France. Les autres intrants (matières fertilisantes, produits de traitement des récoltes, produits de nettoyage des bâtiments, adjuvants, etc.) ne sont pas concernés par ce guide. Une lecture attentive de l'étiquetage obligatoirement apposé sur les emballages des produits utilisés demeure une démarche indispensable pour l'emploi des produits dans les meilleures conditions d'utilisation.

- Plus d'information sur le site de l'ITAB

Agenda

Du 15 octobre au 30 novembre

le festival de films ALIMENTERRE
Organisé du 15 octobre au 30 novembre, c'est un évènement international qui amène les citoyens à comprendre les causes de la faim et à se mobiliser pour le droit à l'alimentation. Retrouvez les activités proposées par les GAB et GRAB partenaires
En savoir +

Le 21 novembre à 16h30

« Microfermes nourricières…macro effets ! Du projet de vie au vivre ensemble sur les territoires ».
Une conférence proposée à AgroParisTech et organisée par la Fondation de France.Attention : Inscription en ligne obligatoire.
En savoir +

24-25 novembre

9ièmes Rencontres du GIS PIClég à Pont-Saint-Martin (44 860)

La première journée sera consacrée à la présentation de résultats d'expérimentation sur les régulations biologiques des insectes en cultures maraîchères et les techniques alternatives des bioagresseurs du sol.
Inscription en ligne gratuite mais obligatoire avant le 10 novembre 2016. En savoir +

30 novembre

Forum des opérateurs bio dans les Hauts de France. Toutes filières.
En savoir +

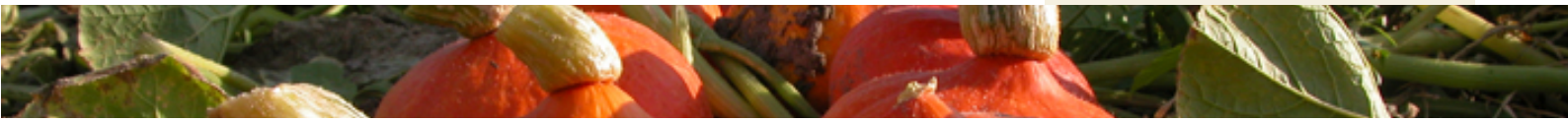

Directrice de publication : Stéphanie PAGEOT (FNAB)
Comité de rédaction : Alain DELEBECQ (GABNOR), Jean-Paul GABILLARD (FRAB Bretagne), Nicolas HERBERTH (CGA Lorraine), Patrick MARCOTTE (CIVAM Bio 66), Goulven MARÉCHAL (FRAB Bretagne), Nadou MASSON (ABP).
Coordination : Diane PELLEQUER
Rédaction : Fiona MARTY, Clara GASSER et Diane PELLEQUER (FNAB)
Maquettage : Compote de Com' (www.compote-de-com.com)

FNAB
Fédération Nationale d'Agriculture BIOLOGIQUE

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

Cette publication bénéficie du soutien du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt. Sa responsabilité ne saurait toutefois être engagée.